

QUESTIONS

Devrait-on maintenir les niveaux prévus actuellement par l'accord et améliorer les programmes plutôt que de les élargir?

Doit-on assurer la formation préliminaire des bénéficiaires de l'aide sociale et les conseiller de près avant qu'ils ne participent aux programmes offerts dans le cadre de la PE?

L'acquisition de compétences de base et les besoins en perfectionnement professionnel des bénéficiaires de l'aide sociale devraient-ils être assurés au moyen de programmes fédéraux?

Serait-il avantageux d'offrir un service de counselling pendant et après la formation?

Devrait-on encourager le gouvernement du Nouveau-Brunswick à parrainer les projets mis sur pied dans le cadre de la PE?